



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 30 Mars 2023

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 43
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 10
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
24 mars 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

12 AVR. 2023

et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :

12 AVR. 2023

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Demande de subvention à la Région Normandie – FEDER 2023-2024 – Travaux de
restauration de la trame verte et bleue – Programmes « Gestion des Milieux Aquatiques »

L'an 2023, le 30 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24 mars 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 mars 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET			M. Jean-Claude RUAULT		
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE				X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	43	0	10	2	6
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			43		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			53		

Mme Valérie DESQUESNE, Vice-Présidente en charge des affaires liées aux Petit et Grand Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 16 décembre 2021, l'Intercom de la Vire au Noireau a signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) un Contrat Territorialisé Eau et Climat dans lequel la collectivité s'est engagée à mettre en œuvre des actions de préservation des milieux aquatiques sur la période 2022-2024.

A ce titre, l'Intercom de la Vire au Noireau met en œuvre un programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre, et un programme de travaux bocagers pour lutter contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols. Dans le cadre du contrat, ces programmes sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Depuis 2022, la Région Normandie, au travers des fonds européens FEDER/FSE, aide les maîtres d'ouvrages publics pour financer des travaux de restauration de la trame Verte et Bleue. Les programmes de restauration de cours d'eau et de travaux bocagers à rôle hydraulique sont donc éligibles à ces financements.

Dans le but de caler ces subventions sur la même période que le Contrat Territorialisé Eau et Climat de l'AESN, il est envisagé d'intégrer dans cette demande d'aide :

- La Tranche 3 (2023-2024) et la Tranche 4 (2024-2025) du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre,
- La Tranche 2023-2024 et la Tranche 2024-2025 du programme de travaux bocagers pour lutter contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols,

Ainsi, le plan de financement de ces actions serait décomposé de la manière suivante :

Programme d'actions	Tranche	Financeurs	Taux d'aide	Montant de l'aide en Euros TTC	Montant total en Euros TTC	Montant total des travaux
Programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre	Tranche 3	Agence de l'Eau Seine Normandie	80%	264 212 €	330 265 €	865 953 €
		Région Normandie (FEDER)	15%	49 540 €		
		Maître d'ouvrage	5%	16 513 €		
	Tranche 4	Agence de l'Eau Seine Normandie	80%	260 550 €	325 688 €	
		Région Normandie (FEDER)	15%	48 853 €		
		Maître d'ouvrage	5%	16 284 €		
Programme de travaux bocagers pour lutter contre le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols	Tranche 2023-2024	Agence de l'Eau Seine Normandie	80%	84 000 €	105 000 €	
		Région Normandie (FEDER)	15%	15 750 €		
		Maître d'ouvrage	5%	5 250 €		
	Tranche 2024-2025	Agence de l'Eau Seine Normandie	80%	84 000 €	105 000 €	
		Région Normandie (FEDER)	15%	15 750 €		
		Maître d'ouvrage	5%	5 250 €		

Dans le but d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de ces programmes de travaux, le dispositif d'aides FEDER piloté par la Région Normandie intègre une Option de Coût Simplifié (OCS) au projet. Cette OCS correspond à un forfait de 20% du montant total des travaux que l'on ajoute pour prendre en charge l'animation liée à la mise en œuvre de ces travaux (missions des techniciens).

Ainsi le plan de financement global de cette demande d'aide est le suivant :

Plan de financement final du projet				
Structure	Taux de participation	Montant des travaux en Euros TTC	OCS = 20% des travaux = 173 190,60 Euros	Montant total de l'aide Région-FEDER
Région Normandie - FEDER	15%	129 893 €	25 979 €	155 872 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	80%	692 762 €		
Maître d'ouvrage	5%	43 298 €		
TOTAL	100%	865 953 €		

Lors de la réunion du 2 mars 2023, les membres de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » ont approuvé le contenu de cette demande d'aide ainsi que le plan de financement correspondant.

Ainsi, suivant les avis favorables de la commission « Petit et Grand Cycle de l'Eau » réunie le 2 mars 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le contenu de cette demande d'aide ainsi que le plan de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Normandie, autorité de gestion des fonds FEDER/FSE, pour la réalisation de ce programme d'actions, et à signer tous les documents y afférents.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Corentin GOETHALS



Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

